




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-37371-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.814

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : SECTEUR SOLIDARITE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ANNEE 2013

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Helliot BRAMI à Mme Reine MERGER, M. François HAMY à Mme Marie José VALETA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Patricia LARNAUDIE

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie

D.G.A.S Qualité de Vie
AMFA/8927

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/12/13

RAPPORTEUR : Mme Catherine SILVESTRE

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE ET COMMERÇANTE

OBJET : SECTEUR SOLIDARITE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT ET DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ANNEE 2013 - Décision du
Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Commune d'Aix-en-Provence apporte chaque année son soutien à diverses associations sous forme de subvention de fonctionnement ou de subvention exceptionnelle afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sociale présentant un intérêt public local.

1) Subvention de fonctionnement :

L'association « Passages Aix » est une association non confessionnelle, à but non lucratif, composée de bénévoles, qui apporte écoute et soutien aux personnes gravement malades ou âgées dépendantes ainsi qu'à leurs proches, elle intervient aussi auprès de personnes en deuil. Elle forme également des accompagnants bénévoles.

2) Subvention exceptionnelle :

Le Mouvement ATD Quart Monde lutte pour les droits de l'homme, avec pour objectif de garantir l'accès des plus pauvres à l'exercice de leurs droits et d'avancer vers l'éradication de l'extrême pauvreté. Il développe des projet sur le terrain avec des personnes qui vivent en situation de pauvreté ; il travaille pour sensibiliser les citoyens ; il promeut le dialogue et la coopération entre les différents acteurs sociaux.

La subvention demandée correspond à une participation de la Ville à « La Journée de Sensibilisation à la Misère ».

Le tableau ci-dessous présente les associations concernées, le montant global des subventions accordées par la Commune pour les années 2011 et 2012 et le montant des subventions proposées pour 2013.

N° Tiers	NOM DE L'ASSOCIATION	2011	2012	2013
28322	PASSAGES AIX	Fonctionnement : 2 100 € Exceptionnel : 400 €	2 100 €	2 100 €
92133	ATD QUART MONDE	/	/	300 €

Ces demandes ont été validées le 27 novembre 2013.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 100 € à l'association Passages Aix et une subvention exceptionnelle à l'association ATD Quart Monde.

- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur :

- 1) la ligne 92520 6574 1740 (fonctionnement)
- 2) la ligne 92520 6748 1740 (exceptionnelle)

Qui présentent les disponibilités suffisantes.

**2013.814 - SECTEUR SOLIDARITE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT ET DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ANNEE 2013**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**